

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Février 2025

Référence
2025_11

Objet de la délibération
Renouvellement de la convention départementale d'assistance technique assainissement collectif les Prôles

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Date de la convocation
21/02/2025

Date d'affichage
21/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2025 et le 28 Février à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent() ayant donné procuration :

Absent(s) : Absent(s) ayant donné procuration : M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas à M. CHANDAT David
Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. CHANDAT David

Objet de la délibération : Renouvellement de la convention départementale d'assistance technique assainissement collectif les Prôles

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la précédente convention a pris fin le 31/12/2024 et donne lecture de la nouvelle convention concernant la mission d'assistance technique fournie par le département, dans le domaine de l'assainissement collectif.

La mission concerne l'assistance technique de la station d'épuration située au lotissement « Les Prôles ».

La convention est établie pour une durée de 4 ans.

Les prestations font l'objet d'une rémunération annuelle selon la population de la collectivité, le barème défini par arrêté départemental de Monsieur Le Président du Conseil Départemental et un ratio d'application de la convention au cours de l'année

La tarification pourra être revue chaque année par arrêté départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame La Maire à signer la convention avec le Département du Cher concernant la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 018-211800123-20250228-2025_11-DE

Berger
Levrault

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 4 Mars 2025

La Maire

Francine MENARD

Le Secrétaire de séance

M. CHANDAT David



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 04/03/2025

Transmis au contrôle de légalité le : 04/03/2025